



CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE PAYS DES CÉVENNES

Comité de pilotage

14/03/2019 – Foyer Rural, Chamborigaud



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

DÉROULEMENT

Mot de M. le Maire, Emile CORBIER

1. Bilan 2018
2. Feuille de route 2019
3. Point d'avancement sur les OLD par la DDTM30 et la COFOR
4. Discussion autour d'une idée d'action sur le Col d'Uglas en lien avec le Pin de Salzmanm
5. Point d'actualités
6. Questions diverses

Bilan 2018

validé

PROPOSITIONS DE MÉTHODOLOGIE POUR LA PRÉSENTATION DU BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

- ▶ Chaque année, lors du 1er COPIL
- ▶ Tableau synthétique de l'état d'avancement des actions à remettre en main propre le jour du COPIL + par courriel en amont du COPIL
- ▶ Synthèse à réaliser : avancement des actions, financements (coûts, subventions), suivi par année, maîtrise d'ouvrage (publique/privée), partenaires (publics/privés)
- ▶ Durant le COPIL :
 - ▶ ne pas aborder le bilan de toutes les actions
 - ▶ mais aborder 3 actions où des difficultés sont présentes, avec souhait des maîtres d'ouvrage de les partager , afin de tenter de trouver des solutions collectivement

RAPPEL DE LA STRATÉGIE



3 IDÉES DIRECTRICES :

1. Face aux impacts du changement climatique :

- **adapter notre forêt** (choix des essences forestières, types de gestion ...)
- **faire de la forêt un outil économique et de lutte contre le changement climatique** (utilisation du bois comme matériau et énergie)

2. Viser des choix pour le long terme

3. Faire émerger une culture forestière dans le Pays des Cévennes

4 AXES DE TRAVAIL :

1 - Une gestion forestière porteuse d'identité locale

2 - La filière bois comme vecteur de développement local

3 - Les problématiques forestières au-delà des frontières administratives

4 - L'espace forestier dans ses diverses fonctionnalités : mieux connu, partagé, pérennisé

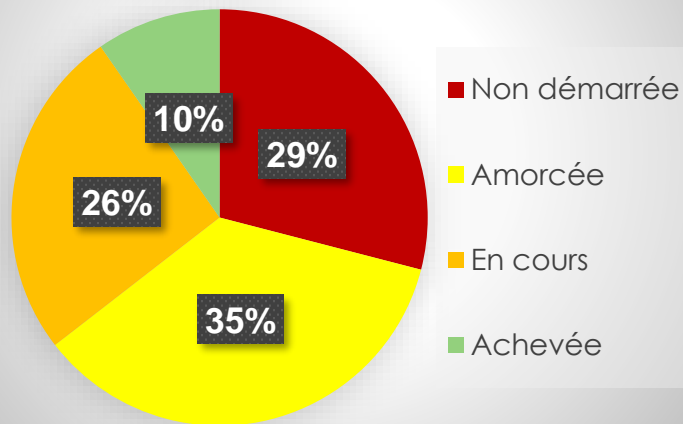



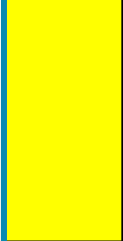


validé

AVANCEMENT

! Démarrage officiel de l'animation au 01.01.2019

Etat d'avancement de la CFT PC au 31.12.2018



	Pas de démarches formalisées
	Des démarches afin de mener l'action ont été engagées (demandes de subventions, réunions, prises de contacts, etc.)
	Action en cours de déroulement
	Mise en œuvre de l'action terminée



AVANCEMENT / Axe 1 - Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale

N° ACTION	Maître d'ouvrage	Action	Année 1	Année 2	Année 3	Etat
1	CRPF	Plan de développement de massif				Non démarrée
2	FPLG / GDF 30	Chantiers test pour une récolte des bois raisonnée				Non démarrée
3	Pays Cévennes	Analyse résorption de points noirs de desserte forestière				/
4	COFOR	Accompagnement élus pour analyse des problématiques de desserte	2022-2023			/
5	DDTM	Appui à l'amélioration de la mise en œuvre des OLD				En cours
6	COFOR	Accompagnement des élus pour les OLD				Achevée
7	Pays Cévennes	Etude ressource forestière fine				Achevée
8	COFOR	Restructuration de foncier forestier communal				Amorcée
9	Commune de Sénéchas / SMAML	Etude expérimentation sylvopastoralisme				En cours
10	Alès Agglomération	Programme de subventions aux travaux forestiers				Amorcée
11	Alès Agglomération	Animation des propriétaires forestiers sur secteur expérimental				En cours

FOCUS 1

FOCUS 2



CHANTIERS TEST : ACQUISITION DE RÉFÉRENCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES, ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES POUR UNE RÉCOLTE DES BOIS RAISONNÉE

OBJECTIFS :

Rappel

- Conjuguer les aspects économiques, sociaux et environnementaux, sur les chantiers de récolte de bois. Savoir comment la multifonctionnalité est possible et à quelles conditions ?

FCBA

Disposer d'une analyse scientifique et technique des chantiers de récolte

- Partager des références technico-économiques, écologiques et sociales à la fois par les propriétaires, les professionnels forestiers et le grand public

- Nouveau porteur de projet : GDF
- Chantier Cévenol classique :
 - En pente
 - Pins
 - Coupe rase / éclaircie ?
- Etude sociale : GDF
- Etude technique : FCBA
- Prochaine étape : chiffrer le projet



ÉCONO-
MIQUE

SOCIAL

ÉCOLO-
GIQUE

6 ha

Focus 1

CHANTIERS TEST : ACQUISITION DE RÉFÉRENCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES, ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES POUR UNE RÉCOLTE DES BOIS RAISONNÉE

CHANTIER « ÉCONOMIQUE »

- Meilleure rentabilité possible
- Mesure du temps de travail
- Abatteuse

2 ha



CHANTIER « SOCIAL »

- Impact le plus infime possible de l'exploitation (murs, accès ...)
- Forêt « jardin » : rien au sol
- Bûcheron manuel
- Broyage des rémanents
- Elagage

2 ha



CHANTIER « ECOLOGIQUE »

- Chantier au profit des arbres et du sol
- Laisser le bois mort
- Démanteler les rémanents
- Abatteuse
- Respecter les périodes de reproduction des animaux

2 ha



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MASSIF

- **OBJECTIFS :**
- **Initier des actions d'exploitation, d'amélioration et de gestion forestière**
 - **Créer une dynamique locale autour de la forêt et du bois**
 - **Créer un effet d'entraînement, au-delà du temps d'animation, d'une gestion forestière durable sur les territoires concernés**

- **Porteur de projet :** CRPF
- **Calendrier :**
 - Année de démarrage : 2019
 - Année de fin de réalisation : 2021
 - Durée moyenne de réalisation d'un PDM : 36 mois
- **Financement**
 - Dépenses : temps d'animations, prestation externe avec gestionnaire forestier ?, réunions de sensibilisation ?, communication ?, etc.
 - Recettes : Mesure 16.7 du PDR, AAP annuel, 90% de subventions
 - Coût moyen estimé pour la réalisation d'un PDM (à ajuster en fonction des secteurs retenus) :

Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC	Recette prévisionnelle € TTC
Phase 1	27 500€	24 750€
Phase 2	44 000€	39 600€
Phase 3	17 800€	16 020€
TOTAL	89 300€	80 370€

AVANCEMENT / Axe 2 - Renforcer la filière bois comme véritable vecteur de développement local



N° ACTION	Objectif	Maître d'ouvrage	Action	Année 1	Année 2	Année 3	Etat
12	O2	Pays Cévennes	<i>Appel à projet pour la réalisation d'un bâtiment en bois local</i>				Amorcée
13	O2	Alès Myriapolis	<i>Aide aux entreprises innovantes Forêt-Bois</i>				En cours
14	O2	Pays Cévennes	<i>Augmentation du bois local dans entreprise bois d'œuvre</i>	2022-2023			/
15	O2	COFOR	<i>Mobilier urbain en bois local</i>				Amorcée
16	O2	Pays Cévennes	<i>Guide des entreprises de la forêt bois</i>				Amorcée
17	O2	Pays Cévennes	<i>Insertion de bois local dans accueils touristiques</i>				Non démarrée
18	O2	Pays Cévennes	<i>Etude de la filière bois locale</i>				Non démarrée
19	O2	Pays Cévennes	<i>Développement des produits non ligneux de la forêt</i>	2022-2023			/

AVANCEMENT / Axe 3 - Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives



N° ACTION	Maître d'ouvrage	Action	Année 1	Année 2	Année 3	Etat
20	CC Cèze Cévennes	Coopération sur la Forêt entre la CC du Pays des Vans et le Pays				Non démarrée
21	Pays Cévennes	Contrat de réciprocité PMNA / Pays Cévennes				Amorcée
22	CFT PC / CFT GCC	Groupe de travail pin maritime cévenol				Amorcée
23	CFT PC / CFT GCC	Piste DFCI interdépartementale améliorée et multifonctionnelle				Amorcée
24	CFT PC / CFT GCC	Outil de communication des 2 CFT				En cours

AVANCEMENT / Axe 4 - Se réappropriier l'espace forestier dans sa multifonctionnalité : mieux connu, partagé, pérennisé

N° ACTION	Maître d'ouvrage	Action	Année 1	Année 2	Année 3	Etat
25	Pays Cévennes	<i>Plan de communication</i>				Amorcée
26	Pays Cévennes	<i>Volet « Forêt-Bois » SIG Cévennes – Observatoire de la ressource forestière</i>				Amorcée
27	SMHVC	<i>Méthode de priorisation de l'animation territoriale forestière</i>				Amorcée
28	PNC	<i>Sylvotrophées</i>				Achevée
29	CRPF, PNC, GDF, COFOR, Forêt Irrégulière Ecole	<i>Plan de formations</i>				Amorcée
30	Pays Cévennes	<i>Bonnes pratiques pour les sports et loisirs motorisés</i>	2022-2023			/
31	PNC, SMHVC	<i>Engagement dans l'outil Phenoclim ou Observatoire des Saisons</i>				Non démarrée
32	ONF	<i>Création d'un réseau de sentiers d'interprétation dédiés à l'espace forestier</i>				Amorcée
33	Alès Agglomération	<i>Animations nature – Producteurs – Forêt des rando de l'Agglo</i>				Non démarrée
34	COFOR	<i>Mode Opérateur d'Utilisation de la Voirie communale (MOUV)</i>				En cours
35	CRPF	<i>Fiches techniques sylvicoles autour des Garrigues</i>				Non démarrée
36	Pays Cévennes	<i>Animation, suivi, évaluation CFT</i>				

Feuille de route 2019

validé

ACTIONS À RÉALISER EN ANNÉE 1



N° ACTION	Objectif	Maître d'ouvrage	Action	Etat
7	O1	Pays Cévennes	<i>Etude ressource forestière fine</i>	fait
9	O1	Commune de Sénéchas / SMAML	<i>Etude expérimentation sylvopastoralisme</i>	En cours
16	O2	Pays Cévennes	<i>Guide des entreprises de la forêt bois</i>	A lancer
18	O2	Pays Cévennes	<i>Etude de la filière bois locale</i>	A lancer
24	O3	CFT PC / CFT GCC	<i>Outil de communication des 2 CFT</i>	En cours
25	O4	Pays Cévennes	<i>Plan de communication</i>	A lancer
28	O4	PNC	<i>Sylvotrophées</i>	fait
34	O4	COFOR	<i>Mode Opérateur d'Utilisation de la Voirie communale (MOUV)</i>	En cours

VALIDÉ

- Précision ajoutée pour le « Guide des entreprises »
- Remontée au Groupe de Travail « Guide des entreprises » : mise en avant des certifications, labels, qualifications, etc. des entreprises

ACTIONS DU PAYS - A PRIORISER



MARS

- Lancement création site internet
- Lancement action Guide des entreprises
- Lancement création du Plan de Communication

AVRIL

- Lancement Etude filière bois locale

JUIN

- Plan de communication défini

SEPTEMBRE

- Site internet créé
- Etude filière bois locale achevée

DÉCEMBRE

- Guide des entreprises **rédigé (non publié)**
- COPIL

+ suivi des actions des autres partenaires

+ accompagnement spécifique de 8 actions

Autres avis COPIL

AVIS



➤ Signature de la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes:



- *Faire une signature officielle (cf. COPIL 29.05) – Point presse / préparation d'un communiqué de presse*
- *Médias à convier ? Midi Libre, journaux communautaires, Objectif Gard, FR3 ?*
- *Proposer un courrier officiel d'invitation*
- *Convier les 13 maîtres d'ouvrage de la Charte : CRPF, SHVC, DDTM, COFOR, etc.*
- *Inviter : Région, Etat (Préfecture, Sous-préfecture, Préfecture de Région) (probable qu'ils ne puissent signer), autres ?*
- *Autres éléments à prendre en compte ?*

➤ Avis sur la newsletter interne au COPIL nouvellement créée et mutualisée entre les CFT cévenoles ? **Retours positifs / Poursuivre**

➤ Faire la « tournée du territoire » pour présenter la Charte Forestière aux élus du Pays ? En regroupant par secteurs ? (périmètre des anciens EPCI?) Voire élargi aux habitants : réunions publiques ?

Oui / Sur les sites ciblés / A destination des élu(e)s

VALIDÉ
→ **Éléments validés, se rapprocher du Cabinet du Président**
→ **Tenter de réaliser la signature sur un lieu où le bois local ait été utilisé / avant été 2019**
→ **Signature des porteurs d'actions**

Les Obligations Légales de Débroussaillage

RAPPELS / Action n°5 CFT / Appui pour l'amélioration des OLD / Par la DDTM

Enjeux :

- ▶ Assurer une meilleure application de la réglementation relative au débroussaillage dans les communes du Gard.
- ▶ Protection des habitants contre le risque incendie
- ▶ Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt

Objectifs :

- ▶ **Augmenter significativement la mise en œuvre des OLD**
- ▶ **Accompagner étroitement les communes pour la mise en œuvre des OLD**



Actions :

- Accompagnement renforcé des communes sélectionnées sur les OLD
- Ciblage du niveau de sensibilisation le plus efficace en termes de relais d'information sur cette thématique (intercommunalité, commune, secrétaire de mairie, ...)
- Préparation et réalisation des interventions. Celles-ci seront mises en œuvre sous forme de journée d'information
- Réalisation d'une intervention annuelle au sein du Comité de suivi de la CFT du Pays des Cévennes pour l'état d'avancement, les points de vigilance, les problématiques rencontrées
- Réflexion par le Pays des Cévennes sur la communication des exemples accompagnés par la DDTM pour les retours d'expérience
- Appui aux réflexions pour les formats de communication propres à la CFT à mobiliser pour relayer les informations autour des OLD (Comité de suivi, outils de communication, etc.)

CHRISTOPHE CHANTEPY, RESPONSABLE FORÊT – DDTM DU GARD

Intervention

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

Un sujet prégnant dans le département avec une volonté préfectorale forte de mise en œuvre :

Depuis 2017, un plan de contrôle est mis en œuvre dans le département. Il combine information, sensibilisation, pédagogie et contrôle effectif de terrain.

Objectif : **protéger les citoyens gardois du risque feu de forêt**



« JE DÉBROUSSAILLE DONC JE VIS ! »

Opération lancée en 2018 qui résume la position de l'Etat et comporte trois grands temps d'action :

- 1) un temps de communication vers les citoyens gardois et vers les maires**
- 2) un temps d'accompagnement des maires, afin de les épauler**
- 3) un temps de vérification de la bonne mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (plan de contrôle DDTM)**

« JE DÉBROUSSAILLE DONC JE VIS ! »

1. un temps de communication vers les citoyens gardois et vers les maires

- 1 réunion départementale avec les élus
- 1 conférence de presse
- 25 réunions publiques (dont 8 sur le Pays Cévennes, au profit de 17 communes) et 450 participants
- 1 intervention en commission « ruralité »
- ⇒ 1 séance de formation à la mise en œuvre de plan de contrôle (à St Jean de Valérisclé)



« JE DÉBROUSSAILLE DONC JE VIS ! »

2. un temps d'accompagnement des maires, afin de les épauler :

- ==> réunions publiques
- ==> mise à disposition d'outils
- ==> réunion plénière le 22 février 2019
- ==> 3 réunions de formation des équipes Municipales à venir avant l'été 2019



« JE DÉBROUSSAILLE DONC JE VIS ! »

3. un temps de vérification de la bonne mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (plan de contrôle DDTM)

Plan de contrôle 2017/2018 : 3 communes
700 habitations contrôlées ==> 50 verbalisations (7%)

Plan de contrôle 2018/2019 : 6 communes
Contrôles en cours

Plan de contrôle 2019/2020 : 20 communes
Réunions publiques à venir



« JE DÉBROUSSAILLE DONC JE VIS ! »

De la sensibilisation au contrôle : une bonne année de travail

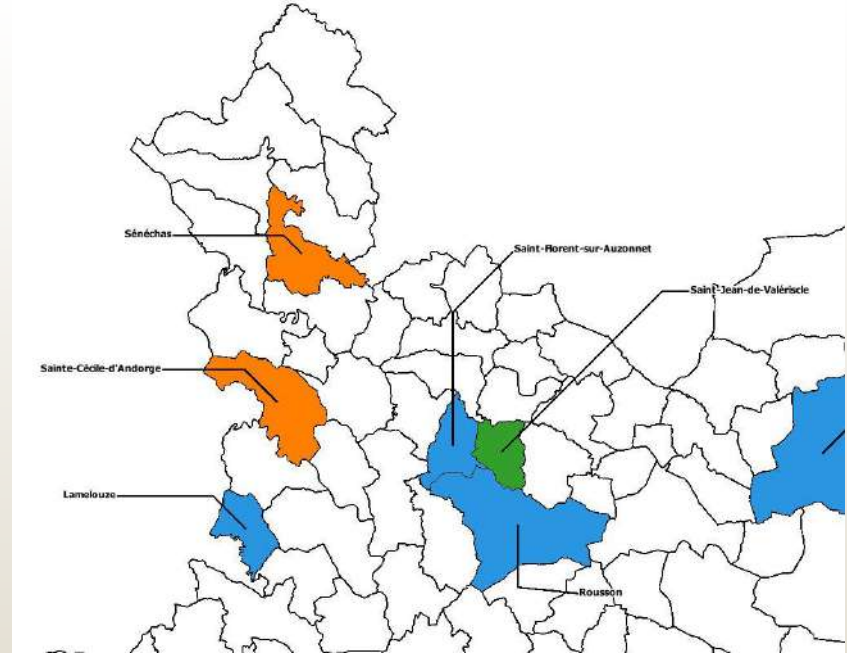
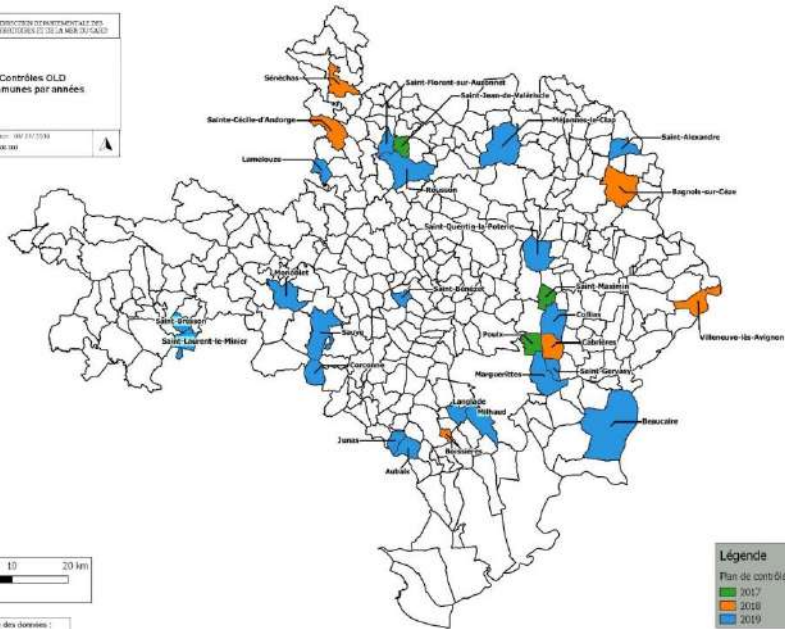
- Réunion publique (printemps année N)
- 1^{er} Contrôle pédagogique (automne année N)
- 2^{ème} Contrôle verbalisant (printemps N+1)
- Mise en demeure (avant l'été N+1)



ZOOM SUR LE PAYS CÉVENNES

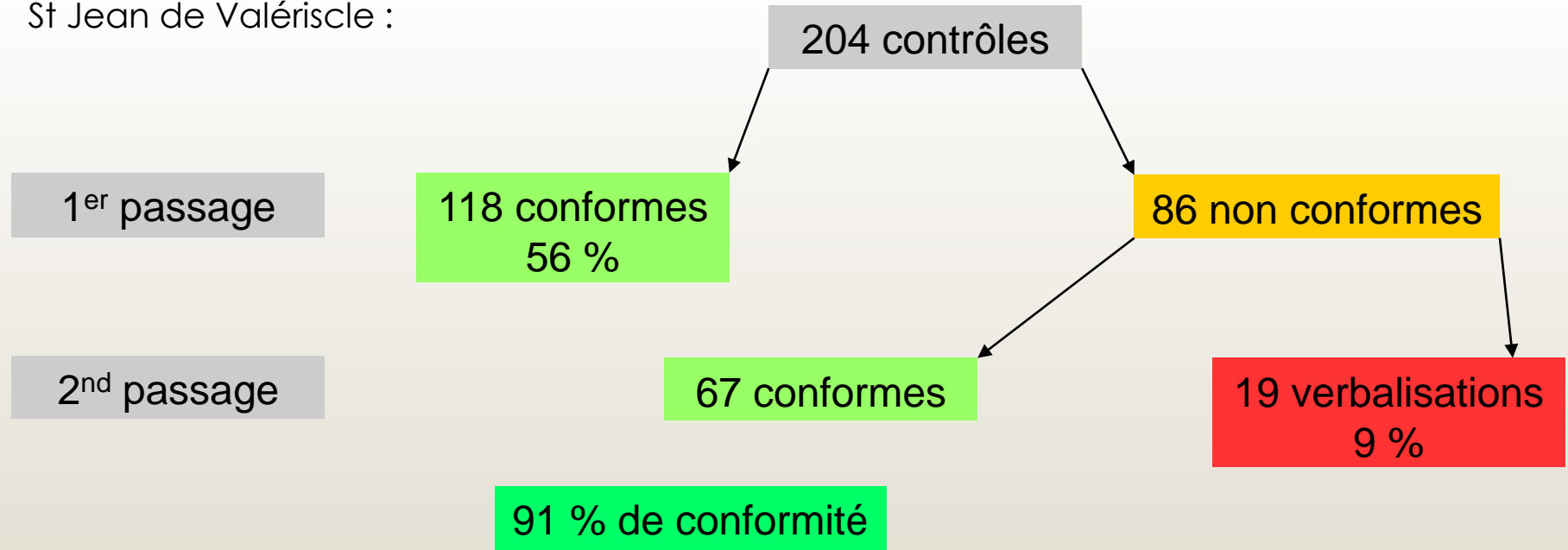
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER (D.D.T.M.)
 Contrôles OLD
Communes par années

Date: 06/11/2019
 Ligne: 140100



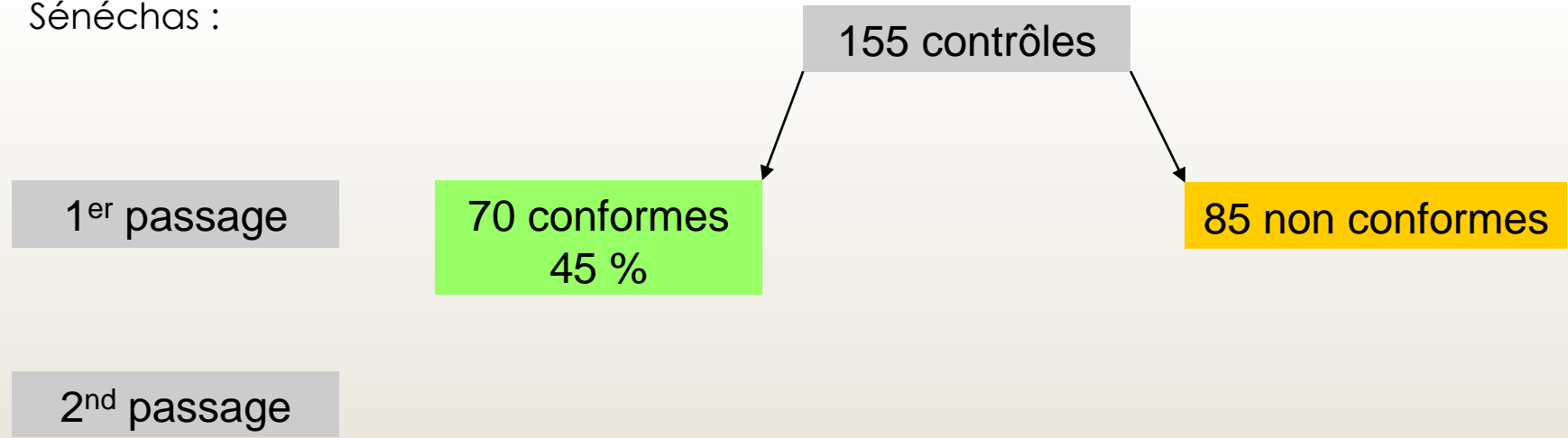
ZOOM SUR LE PAYS CÉVENNES

St Jean de Valérisclé :



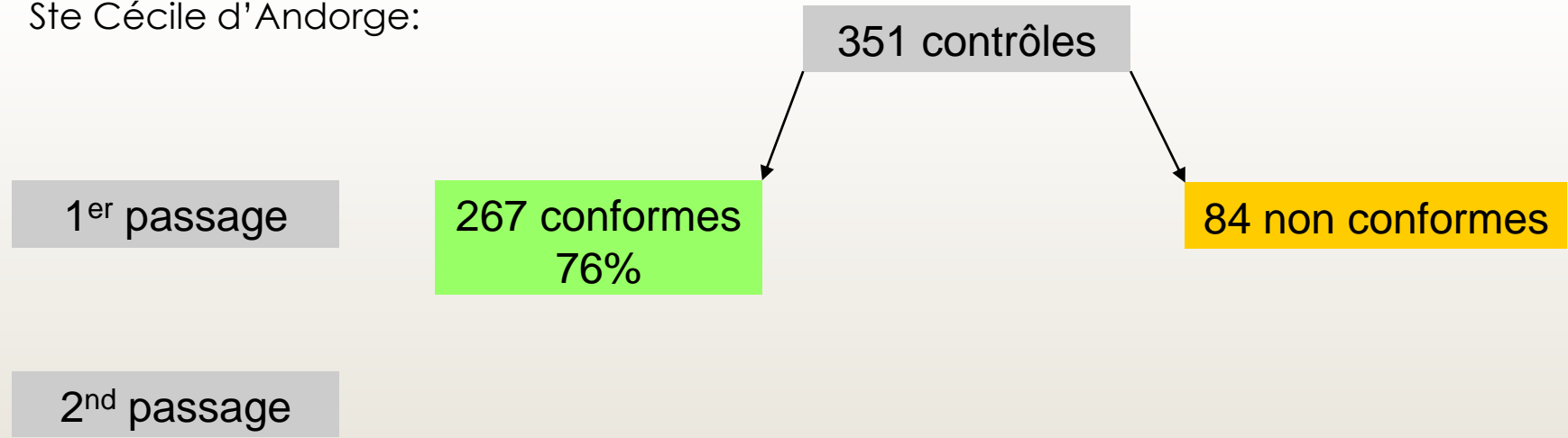
ZOOM SUR LE PAYS CÉVENNES

Sénéchas :



ZOOM SUR LE PAYS CÉVENNES

Ste Cécile d'Andorge:



RAPPELS / Action n°6 CFT / Accompagnement des élus dans la mise en œuvre des OLD / Par la COFOR 30



Enjeux :

- ▶ Assurer une meilleure application de la réglementation relative au débroussaillage dans les communes du Gard.
- ▶ Protection des habitants contre le risque incendie
- ▶ Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt

Objectifs :

- ▶ **Proposer aux maires une méthodologie et des outils adaptés à la nouvelle réglementation qui leur permettront d'organiser une démarche complète pour la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire adaptée aux moyens et au contexte de leur commune : identification des OLD de chacun, sensibilisation et information des administrés, réalisation de contrôles et mise en place de procédures coercitives**

Actions :

1. Adaptation, édition et diffusion d'un guide, avec DVD, pour l'organisation de réunions publiques sur le débroussaillage
2. Adaptation, édition et diffusion d'une plaquette d'information des maires sur le débroussaillage
3. Organisation de sessions de formation des maires et des services municipaux sur le débroussaillage

CÉDRIC CLÉMENTE, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES & COLLECTIVITÉS DU GARD



SENSIBILISER
SES ADMINISTRÉS POUR
FAIRE DÉBROUSSAILLER

Organiser
une réunion publique

Le DVD OLD

Chapitre 1. Le débroussaillage réglementaire
Une obligation pour bien se protéger. Ce chapitre a pour but de sensibiliser les administrés à l'obligation de débroussailler dans les zones à risque de incendie. Il traite des obligations de débroussailler, des zones à risque, des zones à risque après un incendie, des zones à risque de incendie après un incendie, des zones à risque de incendie après un incendie.

Chapitre 2. Où doit-on débroussailler ?
Ce chapitre présente la réglementation générale relative au débroussaillage (Code Forestier), à savoir, par exemple, la distance à respecter en fonction de la hauteur des arbres.

Chapitre 3. Où doit-on débroussailler ?

DÉMARCHES COMMUNALES POUR L'APPLICATION DES OLD

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MAIRES VIS-À-VIS DU DÉBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

COMMUNES ET COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DU GARD
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

FICHE DE CONTRÔLE DÉBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

Cette fiche est un support de contrôle des obligations légales en matière de débroussaillage sur les zones à risque de incendie situées dans les zones forestières situées au-dessus de 200 m d'altitude.

Agence/Organisme : _____

Propriétaire : _____

Adresse : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Document d'urbanisme en vigueur sur les territoires de la commune :

PLUS Carte communale Carte communale

Sur quelle zone de document d'urbanisme se situe le contrôle ?

Zone à risque de incendie (zone à risque de incendie)

Zone à risque de incendie (zone à risque de incendie)

Zone à risque de incendie (zone à risque de incendie)

Zone à risque de incendie (zone à risque de incendie)

	CONFORME	NON CONFORME	REMARQUES
Élimination des herbes hautes, des broussailles et des arbustes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dimension maximale des végétaux (végétaux > à 3 mètres) Distance de 3 mètres dans certains cas (habitat)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Élimination des arbres (végétaux > à 3 mètres) Distance de 3 mètres minimum entre le bord externe des habitations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Élimination des arbres (végétaux > à 3 mètres) Distance de 3 mètres minimum entre le bord externe des habitations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Élimination des arbres (végétaux > à 3 mètres) Distance de 3 mètres minimum entre le bord externe des habitations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Élimination des arbres (végétaux > à 3 mètres) Distance de 3 mètres minimum entre le bord externe des habitations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Élimination des arbres (végétaux > à 3 mètres) Distance de 3 mètres minimum entre le bord externe des habitations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Élimination des arbres (végétaux > à 3 mètres) Distance de 3 mètres minimum entre le bord externe des habitations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

FAIRE EXÉCUTER LES OLD

1 IDENTIFIER LES PROPRIÉTAIRES ET LEURS OBLIGATIONS

2 SENSIBILISER LES ADMINISTRÉS

Idée d'action autour du Pin de Salzmann

PRÉSENTATION D'UNE IDÉE D'ACTION

- ▶ **Porteurs de l'idée** : Sites Natura 2000 Gardon de Mialet et Vallée du Galeizon / Sur St Paul la Coste et Mialet
- ▶ **Partenaires / Maîtres d'ouvrage de sous-actions ?** : Communes de Mialet et St Paul la Coste, CRPF, GDF 30
- ▶ **Un habitat Natura 2000 prioritaire** : enjeu de préservation important : Pin de Salzmann (« le Pin Cévenol »)
- ▶ **Enjeux** :
 - ▶ Essence résistante à la sécheresse et à la maladie des bandes rouges parmi les pins noirs / intéressant face au **changement climatique**
 - ▶ Essence adaptée aux Cévennes depuis plus de 10 000 ans
 - ▶ En voie de disparition
 - ▶ Pin noir : potentiel de valorisation du bois
 - ▶ Essence moins sensible au risque incendie que le pin maritime
 - ▶ **Site à fort risque incendie**
- ▶ **Idées émergentes** :
 - ▶ **Créer un « pare-feu » et susciter une gestion forestière pérenne, à l'échelle du massif, pour réduire le risque incendie, et ainsi préserver cet habitat**





PRÉSENTATION D'UNE IDÉE D'ACTION

- ▶ **Action en cohérence avec la stratégie de la Charte Forestière :**
 - ▶ **Fil conducteur n°1 :** *Face aux impacts du changement climatique :*
 - adapter notre forêt
 - faire de la forêt un outil économique et de lutte contre le changement climatique
 - ▶ **Axe stratégique n°1 :** *Une gestion forestière porteuse d'identité locale*
- ▶ **Venir en appui pour la recherche de financement afin de favoriser l'émergence de l'action ?**
- ▶ **Action concrète à définir par les porteurs**



Le point d'actu'

INFORMATIONS



- Participation **Plan Montagne** / Daniel DEMATEÏS
- Participation **Commission SCot/Urbanisme Alès Agglo sur les biens communs / foncier forestier** le 29.11.2018 / Patrick DELEUZE – Intervenants pour démarches communales : Daniel DEMATEÏS & Yannick LOUCHE
- Prise en compte forêt dans **Projet de territoire Alès Agglomération** / Axe dédié : Axe 1 - Orientation 1.2 « Pérenniser, valoriser, gérer et renouveler la ressource forestière »
- Adoption du **Contrat filière Occitanie** / Yannick LOUCHE / Contribution de la CFT Pays des Cévennes via l'URCOFOR
- **Programme Régional Forêt-Bois** : en cours de finalisation / Contribution de la CFT Pays des Cévennes via l'URCOFOR

INFORMATIONS



- Actualisation des **aides économiques Région Occitanie pour la filière bois** : à venir pour 2019
- Création du **réseau régional des prescripteurs bois** / CFT Pays des Cévennes est membre
- **Réunions Groupe Communication** (25.09.2018) et **Groupe Pin Maritime** : (23.10.2018, visite organisée le 10.07.2018, démonstration le 13.12.2018)
- Création de l'**Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique** par le PNC, en ligne
- Lancement mission de stage du PNC sur « **La châtaigneraie cévenole - Comment peut-elle être un facteur de dynamique territoriale?** »
- Lancement d'une réflexion sur **les coupures de combustible** par la Chambre d'Agriculture
- Lancement d'une **réflexion de l'amélioration de l'application de la réglementation du défrichement en lien avec le développement agricole** par la Chambre d'Agriculture
- Charte Forestière Gorges Causses Cévennes : **changement de nom** très probable, mais pas encore officiel : "**Charte Forestières Sud-Lozère**"



Questions diverses ?

QUESTIONS DIVERSES



- « Dégâts forestiers » : proposition de l'Elu de la CFT d'être l'intermédiaire de problématiques rencontrées sur le terrain auprès du Syndicat des récoltants, pour échanger sur une sensibilisation lorsque des problèmes (récurrents) sont rencontrés, afin de faciliter le travail et améliorer l'image des récoltants forestiers : *remontées des propriétaires concernés, par écrit, à l'él*

- Autres questions ?

VALIDÉ
→ Préparer pour le prochain COPIL en fin d'année un questionnaire à l'attention des propriétaires, permettant d'avoir des critères de signalement homogènes et objectifs

**MERCI DE VOTRE
PRÉSENCE ET DE VOTRE
PARTICIPATION !**



Annexes

BUDGET DU SMPC

ACTION	TYPES DE DÉPENSES	COÛTS	ANNÉE RÉALISATION
<i>Animation</i>	Temps plein	SUR 3 ANS : Dépenses : 129 122,28 € - Recettes : 116 210,05 (90%) – Autofinancement : 12 912,23€ PAR AN : Dépenses : 43040,8 € - Recettes : 38736,7 € (90%) – Autofinancement : 4304,1 €	2018 - 2021
<i>Guides des entreprises</i>	Conception graphique – Impression (format à déterminer, etc.)	Dépenses prévisionnelles : 10 000 € - Recettes prévisionnelles : 6400€ (64%) – Région : 1600€ - Autofinancement : 2 000 €	2018-2019
<i>Etude de la ressource forestière fine</i>	Devis + pré-diagnostic gratuit par l'IFN. Intervention de l'IFN en septembre pour présentation oral et animation	Dépenses : 1896€ - Recettes : 1706,4€ (90%)	2018-2019
<i>Création du volet « Forêt-bois » SIG Cévennes</i>	A affiner selon le niveau de la commande / Temps de travail du sigiste (env. 25j) + achat de bases de données	Dépenses prévisionnelles : 25 * 420€ = 10500€ + achat de bases de données <i>A affiner / Action remontée à Contrat quadriennal régional : avec coût estimatif de 15 000€ et 30% d'intervention Région</i>	2019-2020